

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 850 nommant les membres de l Commission d'importa-
tion exportation de Djibouti.

n° 850

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 29 août 1939
Numéro JO n° 513 du 31/08/1939	Date du numéro 31 août 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu l'instruction générale du 15 février 1936 sur l'organisation du service des échanges commerciaux dans les territoires d'outre-mer relevant du ministère des colonies: Vu l'arrêté n° 847, du 29 août 1939, instituant à Djibouti une Commission d'importation-exportation: Vu l'avis formulé par le directeur général des Échanges commerciaux.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er, —La Commission d'importation exportation instituée à Djibouti par arrêté n° 847. du 29 août 1939 est composée comme suit : MM. Maurv, chef par intérim du Service des douanes, président; M. Parthenav, administrateur adjoint.vice-presi-
dent; M. Marill. commerçant notable. expert civil, membre; M. Besse, commerçant notable. expert civil, membre. La Commis-
sion comprendra, en outre, un secrétaire comptable militaire nommé sur proposition du général commandant supérieur. Elle
se réunira sur la convocation de son Président. Art. 2—La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de
la colonie.

Hubert Deschamps.